



Déclaration de la CGT Educ'action

CAPA des Certifié.es de l'Académie de Dijon

Avancement accéléré

8 février 2019

Madame la rectrice,
Mesdames et messieurs membres de la CAPA,
Chers collègues

Nous nous réunissons aujourd'hui pour examiner l'avancement accéléré aux échelons 7 et 9, procédure découlant du PPCR contre lequel nous restons opposés. En effet, seuls 30 % des personnels pourront bénéficier d'une promotion bien maigre au regard de l'ensemble de leur carrière, et qui est loin de compenser la perte de pouvoir d'achat que nous subissons depuis des années. Nous sommes opposés au contingentement des avis et des promotions, ressentis par les collègues comme une injustice. Ainsi, les derniers promus de chaque échelon sont départagés en fonction de leur date de naissance. Devrons-nous annoncer aux déçus qu'ils n'ont qu'à se plaindre auprès de leurs parents ?

Nous vous remercions d'avoir pris en considération le cas des 22 personnes qui n'étaient pas en poste au moment de leur Rendez-vous Carrière. Mais nous nous interrogeons toujours sur les critères retenus pour évaluer leur valeur professionnelle et regrettons que ces collègues soient dans l'impossibilité de contester cette évaluation. De plus nous remarquons que 17 collègues sur 22 dans cette situation sont des femmes.

La CGT Educ'action est toujours vigilante au respect de l'égalité femme/homme. L'obligation pour l'employeur de fournir des éléments statistiques sur l'égalité professionnelle était une revendication de la CGT. Nous apprécions le fait que le tableau statistique des données genrées soit fourni avec les autres documents de travail et nous saluons l'équilibrage opéré dans les promotions.

La CGT Educ'action, revendique :

- Un système égalitaire d'avancement automatique sur 18 échelons
- Une promotion déconnectée de l'inspection
- Une grille rémunération compensant la perte du pouvoir d'achat depuis 2000.

Au delà du sujet de cette CAPA, ces jours sont marqués par des mobilisations dans toute l'académie. En effet, les dotations horaires globales sont arrivées dans les établissements et les collègues prennent toute la mesure des conséquences des réformes des lycées généraux et professionnels : fermetures de postes, complément de service, augmentation des effectifs de classe et heures supplémentaires imposées.

Bien qu'aucun texte officiel n'ait été publié, les répartitions de DHG imposent d'ores et déjà deux heures supplémentaires aux enseignants. Comment accepter de subir une mesure de carte alors que le nombre d'heures supplémentaires est en augmentation dans tous les établissements ? Comment accepter ces heures supplémentaires quand cela oblige un collègue à subir un complément de service ? Enfin, nous remarquons un chantage aux conditions de travail : certains collègues TZR ne peuvent refuser des HS sous prétexte de la précarité de leurs conditions.

Que ce soit au collège Fontaine-les-Ducs à Châtillon-sur-Seine, au collège de Montbard ou de Vitteaux, aux lycées de Chalon-sur-Saône, au lycée Hypolyte Fontaine, au lycée Montchapet à Dijon, au lycée Haigneré de Montceau-les-Mines, et dans tous ceux qui se mettront en action... Les personnels trouveront le soutien de la CGT Educ'action pour dénoncer l'insuffisance des moyens et les dégradations des conditions de travail.

Nous dénonçons aussi la répression mise en place par l'institution envers les élèves et leurs parents lorsqu'ils manifestent leur refus des mesures prises concernant l'Education.

Enfin, nous tenons à terminer cette déclaration en évoquant le sort des AESH avec qui nous travaillons. Ceux-ci étaient mobilisés mercredi pour dénoncer la précarité de leur situation et le mépris qu'ils/elles ressentent de part de l'institution scolaire. Les réponses ministérielles récentes ne sont pas à la hauteur des enjeux, et au niveau académique, leurs témoignages montrent que du chemin reste à faire pour qu'au moins leur temps de travail réel soit pris en compte